

	Objet : Groupe de travail n°2 « Diagnostic écologique – volet marin ». ZSC Baie de Lancieux de l'Arguenon, Archipel de Saint-Malo et Dinard Compte rendu des échanges
	Date : mardi 22 mars 2022
	Lieu : Saint-Jacut-de-la-mer, salle polyvalente
	Animateurs : Olivier Abellard, Sven Mellaza, Pauline Blanchard (OFB)
	Rédacteurs : PB, SM, OA
Support de présentation : PPT	
	

Participants

<u>Nom</u>	<u>Organisme</u>
Alain Couatarmanac'h	Bretagne Vivante
M. Schmit	Bretagne Vivante
Gaël Gautier	Al Lark
Yves Faget	Vivarmor nature
Philippe Orveillon	CDPMEM 35
Caroline Le Saint	CRC Bretagne Nord
Servane Le Calvez	CDPMEM 22
Dorian Vannier	Club nautique Saint-Jacut-de-la-mer
Louis Penhouët	UNAN
Vincent Bouche	Mairie de Saint-Lunaire – Cœur Emeraude
Jean-Luc Pithois	Maire de Saint-Jacut-de-la-mer
Jean-Pierre Coco	Mairie de Saint-Jacut-de-la-mer
Calypso Racine	Mairie de Saint-Malo
François Lang	Dinan Agglomération
Claire Rollet	Ifremer
Magali Leclercq	DDTM 22
Ophélie Le Cloirec	DREAL Bretagne
Pauline Blanchard	Office français de la biodiversité
Sven Mellaza	Office français de la biodiversité
Olivier Abellard	Office français de la biodiversité
Gaël Kervarec	EPTB Rance Emeraude
Yann Soulabaille	

Excusés

Marina Le Gurun	Blue Fish
Frank Delisle	VivArmor Nature
Dominique Melec	Cœur Emeraude
Charlotte Geslin	Cœur Emeraude
Nolwenn Hamon	CRPMEM Bretagne
Michel Ledard	DREAL Bretagne

Monsieur le Maire de Saint-Jacut ouvre la séance par un mot d'accueil. Il souligne la chance que représentent les zones Natura 2000 sur la commune même si jusqu'à présent orphelin de DCOOB et de gestionnaires. C'est une bonne chose que les pouvoirs publics s'intéressent à ce secteur et que les travaux

d'élaboration du docob démarrent. Il souhaite aussi que le parc Rance Côte d'Emeraude se concrétise, et puisse à terme assurer l'animation du futur DOCOB.

Un tour de table permet aux participants de se présenter.

Note du rédacteur : Chaque thématique a fait l'objet d'une présentation par l'un des chargés de mission de l'OFB. Le document support est téléchargeable en ligne ([PPT](#)). Ci-dessous sont rapportés les échanges et discussion à la suite de la présentation de chaque thématique

1. Habitats marins

Habitats sensibles aux pressions de fréquentations : Herbiers de zostères et Champs de blocs.

Jean-Pierre Coco (Saint-Jacut-de-la-mer) : Pendant les grandes marées, encore hier, il y a des pêcheurs à pied qui pêchaient sur l'herbier de zostères, et ce, malgré l'affichage des arrêtés interdisant cette pratique. Malgré la présence de l'information réglementaire, le problème n'a pas changé depuis 10 ans. Il faut faire quelque chose pour limiter ce problème.

Claire Rollet (Ifremer) : Il y a des champs de blocs sur l'archipel des Hébihens qui sont fréquentés par les pêcheurs à pied de loisir. Ces champs de blocs ont d'ailleurs été suivis par l'université de Brest (notamment par Maud Bernard dans le cadre de sa thèse et l'Université de Bretagne Occidentale).

Vincent Bouche (Saint-Lunaire) : Quel est l'impact des pêcheurs à pied sur les champs de blocs : les quantités prélevées ou bien les retournements des pierres ?

→ Ce sont les mauvaises pratiques de pêche à pied et notamment le retournement de blocs non remis à leur place par la suite qui posent problème.

Claire Rollet (Ifremer) : On sait aussi que les gros coups de mers retournent aussi les cailloux. Cependant, là où on peut agir, il faut le faire : notamment via des actions de sensibilisation et de pédagogie à l'attention des pêcheurs à pied.

Un participant fait remarquer que la sensibilisation fait évoluer petit à petit les modes de pratiques des pêcheurs à pied de loisir. Toutefois, il faut bien reconnaître que ça ne suffit pas toujours. Certains pratiquants de la pêche à pied répondent qu'ils ne voient pas le problème et qu'ils n'entendent pas changer des habitudes qu'ils ont toujours pratiquées.

Bancs de sable (Port du Châtelet et plage des Quatre Vaux)

Claire Rollet (Ifremer) : On sait qu'il y a un mouvement caractéristique des bancs de sables. Il est d'ailleurs bien visible au niveau du port du Chatelet. On entend dire qu'il y avait des herbiers de zostères naines à côté de la Pissotte qui auraient été enfouis sous le banc de sable.

Jean-Pierre Coco (Saint-Jacut-de-la-mer) : Le banc de sable évolue à une vitesse importante. On le voit bien après la digue, et historiquement il a été observé jusqu'à la plage de la Manchette.

Laisses de mer

Claire Rollet (Ifremer) : le ramassage mécanique des laisses de mer sur les plages est un problème inhérent à toutes les stations balnéaires. Dans certaines zones où les plages sont très fréquentées, les

laisses de mer de haut de plage sont ramassées. En Baie de Lancieux, ça ne se fait plus sur de nombreuses plages, mais c'est encore pratiqué dans le secteur.

Jean-Pierre Coco (Saint-Jacut-de-la-mer) rappelle que certains usagers viennent se plaindre à l'office de tourisme que les plages ne soient pas « nettoyées ». Il est même arrivé que certains demandent à ce que le sable de la plage soit « changé ». Un important travail d'information et de sensibilisation reste à faire.

Vincent Bouche (Saint-Lunaire) : A Saint-Lunaire aucune plage n'est nettoyée. Il est nécessaire de faire un travail important et récurrent de pédagogie pour expliquer les fonctionnalités de ces laisses de mer.

Jean-Pierre Coco (Saint-Jacut-de-la-mer) : Le ramassage est fait en cas d'échouage d'algues vertes sous réserve que ce soit possible. Par exemple, ce n'est pas toujours possible de les ramasser quand le sol est très vaseux.

Vincent Bouche (Saint-Lunaire) : Il y a quatre ans, de grosses tempêtes d'hiver ont décroché les algues et elles se sont retrouvées à un mètre devant les cabines. L'équipe municipale est intervenue pour les retirer car les laisser aurait été contreproductif. C'est la seule intervention qui a eu lieu. Il faut par ailleurs remarquer que tous les ans, de nouvelles personnes, touristes ou nouveaux habitants, arrivent sur la commune. Le travail de sensibilisation et de pédagogie est donc toujours à renouveler.

Louis Penhouët (UNAN) rappelle que la commune de Dinard continue de ramasser la laisse de mer toute l'année. Elle ne se contente pas de le faire seulement en période estivale.

Méthode de hiérarchisation

Olivier Abellard (OFB) : Tous les habitats et les espèces justifient la désignation du site. La méthode de hiérarchisation permet toutefois d'identifier les habitats et les espèces pour lesquels la responsabilité du site est la plus importante. Cela permet d'orienter l'action et de définir des priorités de gestion. Ça ne veut pas dire qu'on ne fera rien sur les enjeux les plus faibles mais qu'on mettra l'accent en priorité sur les enjeux les plus forts.

Vincent Bouche (Saint-Lunaire) : L'application de cette méthode et la stratégie de gestion pourront-elles bien prendre en compte aussi les besoins de sensibilisation, de pédagogie et d'information que l'on vient d'évoquer ?

- ➔ Oui, toutes les actions qui peuvent en découler, qu'elles soient de sensibilisation ou de pédagogie ou plus techniques, comme la gestion des mouillages, répondront aux objectifs de conservation et seront abordées.

Autres pressions

Changement climatique

Vincent Bouche (Saint-Lunaire) : on observe que le changement climatique contribue à l'augmentation des pressions locales puisqu'il entraîne une augmentation de la fréquentation. En effet, les périodes de grosses chaleurs en été encouragent une augmentation de l'affluence dans les zones littorales. Cela concerne les touristes et les nouvelles installations. Comment va-t-on gérer cette augmentation de la fréquentation ?

Sven Mellaza (OFB) : la gestion des stations d'épuration sera aussi à prendre en compte.

- ➔ Ces questions d'urbanisation, d'anthropisation du littoral et des déplacements de populations sont également le sujet de politiques publiques autre que Natura 2000 (ex : SCOT, PLUI,

SRADDET). Le « zéro artificialisation nette » par exemple, vise à limiter l'artificialisation du littoral en appliquant la séquence Eviter, Réduire, Compenser.

Vincent Bouche (Saint-Lunaire) : l'augmentation de la fréquentation concerne aussi la présence d'animaux domestiques sur les plages. Un rapport de l'EPTB montre que sur la plage de Longchamps, 20 chiens étaient dénombrés par heure sur l'estran. C'est un paramètre important à prendre en compte dans le cumul des pressions.

Jean-Pierre Coco (Saint-Jacut-de-la-mer) : Là aussi, concernant les chiens sur les plages, de la pédagogie est à faire. Les promeneurs avec leurs chiens acceptent très mal les remarques. Les chiens peuvent détériorer les habitats mais aussi déranger, voir blesser/tuer les oiseaux.

Activité de pêche

Servane Le Calvez (CDPMEM 22) : Il sera important de contextualiser les pressions listées dans le diagnostic écologique. Certaines ne semblent pas être présentes sur place et sont pourtant mentionnées. Elles ne sont pas avérées sur le site mais issues de l'étude bibliographique.

Sven Mellaza (OFB) : Sur le sujet de la pêche à la drague, un trait de drague avait été observé dans un herbier à proximité des Ébihens.

Claire Rollet (Ifremer) : certains bateaux explorent le fond entre les Ebihens et l'île Agot.

Philippe Orveillon (CDPMEM 35) : Le chalutage n'est pas pratiqué dans la zone, c'est interdit dans les 3 milles, sauf en cas de dérogation pour la pêche aux seiches (Baie du Mont Saint-Michel). Si un bateau est observé en train de chaluter dans baie de Lancieux, il est en faute. Il faut donc faire remonter l'information à la gendarmerie des affaires maritimes (ULAM). A contrario, la pêche à la drague est autorisée pour la coquille Saint-Jacques et la praire. Mais ni la coquille Saint-Jacques ni la praire ne se trouvent dans l'herbier, il n'y a donc pas de pêche à la drague dans l'herbier de zostère. Il y avait bien une activité de pêche à la sole avant mais elle est aujourd'hui interdite.

Olivier Abellard (OFB) : il y a de nombreux témoignages sur ce site Natura 2000 concernant des activités de dragage ou de chalutage de jour ou de nuit. Est-ce un vrai problème ou une mauvaise connaissance des gens qui font remonter ces informations ?

Philippe Barillon (CDPMEM 35) : Les pêcheurs font des efforts sur de nombreux aspects mais ne sont pas des bons communicants. Il est nécessaire d'expliquer au grand public les activités de pêche et les différents engins utilisés pour éviter les fausses idées.

Dorian Vannier (CN saint-Jacut) : Effectivement, quand on voit un bateau de pêche dans la baie on imagine qu'il drague ou chalute alors que ça peut être des caseyeurs, des plongeurs etc... Les personnes qui ne connaissent pas les métiers de la pêche locale peuvent avoir de mauvaises interprétations.

Philippe Orveillon (CDPMEM 35) : La pêche au chalut dans les baies a bien existé mais ce n'est plus le cas maintenant. En tout cas, il est certain que les pêcheurs n'ont aucun intérêt à aller draguer dans l'herbier, ni même le sable, cette pêche se pratique plutôt dans les zones de graviers.

François Lang (Dinan Agglomération) : Des bateaux de la station marine effectuent des prélèvements dans la zone et des observations peuvent aussi être rapportées. En termes de communication, si les pêcheurs ne sont pas bons, les scientifiques non plus. Il estime que même s'ils ont les autorisations nécessaires, les scientifiques devraient aussi prévenir les animateurs Natura 2000 et les collectivités de leurs suivis sur site. Aujourd'hui, seules les affaires maritimes sont au courant.

Claire Rollet (Ifremer) : On s'améliore là-dessus, même s'il y a parfois des ratés. Les opérations de dragage du MNHN par exemple sont effectivement faites sur des bateaux de pêche pour améliorer connaissances des stocks de certaine espèces. Il peut y avoir confusion pour un observateur. Les affaires maritimes qui valident les demandes d'autorisation pourraient aussi avoir un rôle de transmission d'information à jouer auprès des services publics locaux.

Communication et sensibilisation

Vincent Bouche (Saint-Lunaire) : Cœur Emeraude a bénéficié d'une subvention FEAMP pour son projet de [sensibilisation](#). Un livret sur la pêche et toutes ses activités a été produit dans ce cadre. Un bateau a été acquis par l'association pour faire de la médiation en mer. Il a pu sortir fin aout l'année dernière, et continue cette année, dès le mois d'avril, à sensibiliser les plaisanciers et les pêcheurs de loisir. Il est prévu d'aller voir tous les types d'usagers sur l'eau, notamment les pêcheurs professionnels pour que le lien se fasse entre usagers récréatifs et professionnels. Tout le site est concerné par cette médiation car celle-ci est menée de Cancale à Fréhel. Tous les enjeux écologiques sont abordés (oiseaux, herbiers etc...). Malheureusement, la mise en œuvre de ce projet de médiation de 3 ans a été retardé à cause du Covid l'année dernière. Il devrait se poursuivre en 2022 puis en 2023. Il prévoit aussi un volet de communication vers les collectivités pour qu'il y ait du relais d'informations.

Dorian Vannier (CN saint-Jacut) : Le réseau des clubs nautiques a très peu d'information et d'outils de communication pour transmettre sur les bonnes pratiques. Le public accueilli au club ne connaît quasiment rien mais est demandeur d'information.

Vincent Bouche (Saint-Lunaire) : Cœur Emeraude a essayé de contacter un large panel de structures, y compris les organismes qui font passer les permis bateau. Un lien peut être fait avec les clubs nautiques.

Jean-Pierre Coco (Saint-Jacut-de-la-mer) : Il existe un tableau de bonnes pratiques qui a été envoyé à tous les plaisanciers sur la commune de Saint-Jacut au moment de la signature de leur contrat.

Dorian Vannier (CN saint-Jacut) : Les clubs ont surtout besoin d'un intervenant direct qui viendrait former les encadrants aux bons discours à tenir.

Vincent Bouche (Saint-Lunaire) : C'est Charlotte Geslin et Camille qui sont en mer à bord du bateau pour faire de la médiation pendant toute la saison. Il est possible de contacter Charlotte Geslin pour voir ce qui peut être mis en place : c.geslain@pnr-rance-emeraude.bzh

Gaël Gautier (Al Lark) : Al Lark s'associe à ce projet. L'association a pour volonté de ne pas distribuer des brochures à la volée mais plutôt d'aller au contact des gens et de discuter avec eux. 2022 est une année test.

Vincent Bouche (Saint-Lunaire) : Cœur Emeraude dispose d'une exposition sur la laisse de mer, qui peut être empruntée 12 mois sur 12 par ceux qui le souhaitent. Elle est prêtée gratuitement.

Olivier Abellard (OFB) : L'OFB travaille L'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques de Saint Pierre Quiberon pour former les encadrants et moniteurs de sports. Les projets sont construits à l'échelle nationale avec différents organismes et en partenariat avec le Ministère des sports.

2. Poissons Amphihalins

Pas de remarque.

3. Mammifères marins

Jean-Pierre Coco (Saint-Jacut-de-la-mer) : Trois opérations de déminage ont été faites récemment. Ces opérations génèrent un bruit très important lors du pétardage de bombes. Ce sont les démineurs de Brest qui interviennent sur l'estran.

Louis Penhouët (UNAN) : L'APECS lance une campagne de sciences participatives pour signaler les observations de requins.

Philippe Orveillon (CDPMEM 35) : le requin pèlerin est rare dans la zone. On voit du requin taupe (interdit à la pêche) très fréquemment en été. Le requin bleu est très rare.

Olivier Abellard (OFB) : de nombreuses espèces, comme les requins et les raies, ne figurent pas dans les listes d'espèces d'intérêt communautaire au titre de la directive habitat faune flore. En revanche, elles sont prises en considération dans d'autres aires marines protégées que Natura 2000 (parc naturel marin, réserve).

Gaël Gautier (Al Lark) : Un petit guide est sorti avec une page sur les mammifères marins. Il sensibilise au dérangement et à la réglementation. Al Lark le distribue dans différentes structures. Il promeut aussi les sites participatifs comme ObsenMer. Cette année, la sensibilisation et la distribution de ce guide vont commencer en avril.

Vincent Bouche (Saint-Lunaire) : il n'y a pas d'enjeu sur le Grand dauphin. Comment défendre un enjeu fort sur une espèce alors que sa population augmente et semble aller bien ?

- ➔ Le critère de représentativité y est pour beaucoup. On a une population résidente dans le golfe normand breton qui est la plus grande d'Europe. Par rapport à d'autres sites, la responsabilité est donc forte pour le maintien de la population. Les effectifs sont tellement importants dans le golfe normand-breton que tout ce qui sera fait localement sera important pour l'ensemble de la population.

4. Oiseaux marins

Pas de remarque.

5. Conclusions

Moyens de communication

Vincent Bouche (Saint-Lunaire) : Comment communiquer sur Natura 2000 dans les collectivités, pour les élus ? Pourriez-vous envoyer des outils de communication pour partager les informations sur les réseaux sociaux, le site internet, la presse ?

- ➔ Dans un premier temps, en phase d'élaboration du docob, l'équipe opératrice peut le faire pour les municipalités qui le demandent. Ensuite, en phase d'animation, on aura une mesure de sensibilisation et de communication qui permettra de mettre en place des moyens pour développer de nouveaux outils et avoir une communication globale sur l'ensemble du territoire.

Les actions seront menées en coordination avec les autres acteurs locaux déjà présent et conduisant des actions.

Vincent Bouche (Saint-Lunaire) : C'est intéressant qu'on ait un discours et des supports communs à l'échelle du territoire.

➔ De plus, la cohérence sur le milieu marin s'étend au-delà du territoire puisque l'OFB a été mandaté pour tout le milieu marin. Il crée et partage des outils à l'échelle des façades maritimes.

Sven Mellaza (OFB) : Dans le cadre du Life MarHa, des outils de communication ont été développés sur les habitats marins. [Outils disponibles | Life Marha \(life-marha.fr\)](http://life-marha.fr)

Espèces invasives

Vincent Bouche (Saint-Lunaire) : Concernant les espèces invasives : quelle veille est nécessaire ?

➔ C'est un sujet compliqué à échelle de la façade, on a une multitude d'espèces invasives. Les vecteurs d'introduction sont soit les importations par le transport maritime soit l'aquaculture. Le contexte réglementaire sur l'importation d'espèce nouvelle en vue d'élevage est relativement stricte désormais. Les vecteurs potentiels de dissémination à ce jour sont plutôt liés au transport maritime. La marge d'action est donc limitée.

Philippe Orveillon (CDPMEM 35) : la nature fait bien les choses car elle s'autorégule. Par exemple, les sargasses présentes depuis la 2nde guerre mondiale, ont eu une extension qui est restée limitée, même si elles n'ont pas disparu. Cependant, les invasions de poulpes sont très importantes. Comment peut-on réagir ?

➔ C'est une espèce invasive mais elle reste une espèce locale. On ne peut pas la qualifier d'espèce non indigène.

Philippe Orveillon (CDPMEM 35) : Avant l'hiver 1963 elle était présente mais contenue par ses prédateurs naturels. Elle recolonise aujourd'hui un territoire perdu mais en l'absence de ses prédateurs naturels pour la réguler et la stopper, elle colonise toute la zone. Une fois que le poulpe est passé, il n'y a plus de homard, d'araignée, de coquille Saint-Jacques... tout est ravagé. Ses prédateurs naturels sont les congres et les bars. On observe déjà la présence du poulpe en baie de Saint-Brieuc depuis l'automne dernier.

Servane Le Calvez (CDPMEM 22) : Le comité régional va lancer une étude sur le sujet.

➔ Le sujet du poulpe ne fait pas partie des enjeux Natura 2000. Le plan d'action de la DCSMM, pourtant récent, ne prévoit pas non plus de mesure sur le poulpe. Le sujet est toutefois préoccupant.

La réunion est close à 16h30.

Contacts par thématique

-**Sven Mellaza** : *thématique habitats marins*

@ : sven.mellaza@ofb.gouv.fr tel : 02 33 69 20 85

-**Pauline Blanchard** : *thématique oiseaux marins, poissons amphihalins*

@ : pauline.blanchard@ofb.gouv.fr tel : 02 40 13 40 20

-**Olivier Abellard** : *thématique mammifères marins*

@ : olivier.abellard@ofb.gouv.fr tel : 02 33 69 20 82

Site internet

- <http://lancieux-colombiere.n2000.fr/>